



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Monsieur E. WENGLER,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur P. BOUTE qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.
Monsieur L. MANIFEL qui avait donné procuration à Monsieur B. HURAY.
Monsieur M. AGUEZZAILOU.

Absent : Monsieur G. DUPUIS.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 15 Octobre 2009.

Nombre de Conseillers : 22

En exercice : 22

Votants : 20

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2009 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2009 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Réhabilitation du groupe scolaire M. GENEVOIX en école maternelle de 7 classes avec mise aux normes T.H.P.E. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire de 10 classes avec restauration et indique que l'entreprise KELLER implante actuellement les pieux.

Puis, il rappelle l'éparpillement de l'école maternelle sur 3 sites, le manque de locaux pour accueillir de nouvelles classes de maternelle, situation préoccupante avec l'importante arrivée des nouveaux lotissements de La Bergerie, l'Épinette, la Grande Ruelle en 2010 et 2011 et souligne le danger pour les enfants de l'école maternelle lorsqu'ils sont amenés à traverser, pour leurs activités, la Sente des Jardins du Couchant.

Il indique que l'école primaire Maurice GENEVOIX présente les conditions idéales pour être réhabilitée en école maternelle de 7 classes de 60 m² chacune.

Il présente au Conseil Municipal ce projet de réhabilitation avec mise aux normes T.H.P.E. chiffré à 514.000 Euros H.T. et donne connaissance du descriptif sommaire des travaux dont l'essentiel porte sur :

- des travaux de modification au niveau du chauffage,
- la démolition de murs, de cloisons et des plafonds,
- le ravalement des façades.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame DELABRIERE a établi un cahier des charges afférent à ce projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser en 2010 la réhabilitation avec mise aux normes T.H.P.E. de l'école primaire Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes.
- charge Monsieur le Maire de solliciter pour aider au financement de ces travaux, des subventions maximums de Monsieur le Préfet au titre de la D.G.E. et de Monsieur le Président du Conseil Général.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dans le cadre de ces travaux de réhabilitation, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est possible de recourir à une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour la pose de la première pierre du nouveau groupe scolaire, seront invités entre autres, les partenaires financiers de cette opération, soit Madame la Préfète, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général et qu'une visite de l'école primaire Maurice GENEVOIX, sera effectuée à cette occasion.

III) Vote du projet du Budget Supplémentaire :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric VIEUX qui soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Supplémentaire.

Monsieur VIEUX indique au Conseil Municipal que ce projet propose des ajustements apportés aux dépenses et aux recettes par rapport au Budget Primitif.

Il donne connaissance, pour la section de fonctionnement, des nouvelles recettes réelles qui se chiffrent à 88.000 Euros et des nouvelles dépenses qui s'élèvent à 57.890 Euros.

Puis, il fait part que pour la construction du nouveau groupe scolaire, compte-tenu d'une part, du résultat de l'appel d'offres par rapport à l'estimatif, d'autre part, des dépenses prévues pour la norme T.H.P.E. inférieures aux estimations, les dépenses d'investissement sont diminuées de 93.500 Euros.

Concernant les recettes, il fait part que la subvention du Conseil Général est inférieure aux prévisions puisque le taux retenu est de 40 % au lieu de 45 %, qu'il n'a pas été pris en compte les travaux de V.R.D. et que pour le prêt nécessaire à ces travaux chiffrés au Budget Primitif à 1.350.000 Euros, celui-ci est porté à 1.500.000 Euros.

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouvelles dépenses d'investissement dont certaines seront réalisées d'ici le 15 Décembre comme suit :

- alarme pour les écoles primaires	1.800 Euros,
- acquisition d'une chambre froide à la salle ARAGON	1.100 Euros,
- mobilier pour l'agrandissement des locaux de la Mairie	1.000 Euros,
- déplacement des projecteurs du stade annexe de football	15.400 Euros,
- fouilles préventives au Marais	8.000 Euros,
- étude SODEREF pour la RD 321	6.000 Euros.

Pour le nouveau groupe scolaire :

- l'accès au chantier,
- l'étude complémentaire géothermie,
- la modification de la clôture de 2 mètres au lieu de 1,50 mètre,
- l'approvisionnement pour l'eau et l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de Budget Supplémentaire, tel que présenté, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	+ 105.500
Recettes	+ 105.500

Section d'investissement

Dépenses	- 93.500
Recettes	- 93.500

- charge Monsieur le Maire de contracter auprès de quatre établissements financiers le prêt de 1.500.000 Euros nécessaire au financement du nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les échéances annuelles, pour le remboursement de ce prêt, s'élèveront à environ 150.000 Euros, montant qui n'augmentera pas les remboursements annuels des prêts de la commune qui sont de l'ordre de 300.000 Euros actuellement, compte tenu que des prêts se terminent en 2010.

Vote du Budget Supplémentaire du lotissement Saint Crespin :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet de Budget Supplémentaire du lotissement Saint Crespin qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	160.000
Recettes	160.000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le projet de Budget Supplémentaire du lotissement Saint Crespin tel que présenté.

IV) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'indemnité de conseil qui peut être allouée au comptable du Trésor Public qui se chiffre pour 2009, à un montant de 717.37 Euros brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour allouer en 2009 à Monsieur Mathieu TROUDE, trésorier, l'indemnité de conseil chiffrée à 713.37 Euros brut.

V) Questions diverses :

a) Saint Crespin :

Monsieur le Maire rappelle succinctement au Conseil Municipal, le déroulement des travaux du lotissement Saint Crespin qui avait pris un important retard en raison des fouilles archéologiques, notamment sur le terrain des Consorts BOURGEOUX qui n'ont pu de ce fait, mettre en vente leur terrain que fin d'année 2007. Il indique qu'il avait été appliqué pour ce lotissement, la participation voirie réseaux arrêtée à 32,939 Euros le m². A ce jour, la somme totale due à la commune par les Consorts BOURGEOUX s'élève à 176.190,68 Euros soit 115.648,80 Euros pour quatre terrains et 60.541,88 Euros pour les terrains sur lesquels sont implantées la grande dîmière et l'ancienne écurie.

Considérant le montant de la somme à régler par les Consorts BOURGEOUX, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un étalement trimestriel de cette charge, soit :

30.000,00 Euros le 22/01/2010
30.000,00 Euros le 22/04/2010
30.000,00 Euros le 22/07/2010
25.648,80 Euros le 22/10/2010
30.000,00 Euros le 22/01/2011
30.541,88 Euros le 22/04/2011

et fait part que pour chaque terrain vendu par les Consorts BOURGEOUX, la somme perçue au titre de la P.V.R. pour ces terrains sera déduite des montants des dernières échéances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 pour et une abstention, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire tel que présentée ci-dessus.

b) Sécurité RD 321 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts BOURGEOUX sont disposés à rétrocéder à la commune une bande de terre d'environ 44 m² afin que la commune puisse effectuer des travaux de sécurité au droit de leur propriété dans le virage de la RD 321.

Considérant l'importance de ces travaux de sécurité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge les frais de géomètre et notaire pour cette cession ainsi que la pose d'une clôture tel que cela a été effectué auparavant pour les cessions de terrain liées à la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la cession de terrain tel que précité,
- décide de prendre en charge les frais notariés, de géomètre et de pose de clôture pour cette opération,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire et Monsieur HURAY pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts BOURGEOUX se sont engagés à planter une haie sur leur terrain du lotissement Saint Crespin qui borde la RD 321 ;

c) Pass Foncier :

Afin de clôturer rapidement le lotissement Saint Crespin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le Pass Foncier sur la parcelle des Consorts BOURGEOUX cadastrée section AB 549 exceptés les terrains sur lesquels sont implantées la grange dîmière et l'écurie, ce qui correspond à 4 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour instaurer le Pass Foncier sur la parcelle cadastrée section AB 549 exceptés les terrains sur lesquels sont implantées la grange dîmière et l'écurie,
- décide de confier à titre gracieux au GILE 1%, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au positif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en œuvre du dispositif du Pass Foncier, ainsi, le cas échéant, qu'avec tout autre partenaire pour le terrain cadastré section AB 549, exceptés les terrains où sont implantées la grange dîmière et l'écurie,
- de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet.

d) Dénomination de rue :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la rue qui dessert les entreprises BRIFFAULT, GAZFIO et PORTAFEU « Rue de la Violette de Rouen ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour dénommer « Rue de la Violette de Rouen », la nouvelle rue qui dessert les entreprises BRIFFAULT, GAZFIO et PORTAFEU.

e) Internet – dégroupement :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été interpellé par plusieurs romillois qui ne peuvent effectuer leur téléchargement par le biais d'internet, compte tenu que la commune ne bénéficie pas du dégroupage total d'internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prendre une motion pour demander au Conseil Général et France Télécom le dégroupage total d'internet sur l'ensemble de la commune de Romilly sur Andelle.

VI) Communications et informations :

a) Cimetière :

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur les 40 places restantes disponibles au cimetière. Il indique qu'il sera nécessaire de prévoir prochainement des travaux d'agrandissement du cimetière.

b) Site DIELNA :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 21 Septembre 2009 concernant la modification du P.L.U. au droit du site des établissements DIELNA. Il fait part que lors de la réunion à laquelle ont été conviés les riverains de ce site pour leur exposer le projet du Conseil Municipal, tous ont été satisfaits de cette décision.

Puis, il indique que Monsieur CHEDRU, Président Directeur Général des établissements DIELNA a déposé le chèque de 4.000 Euros comme convenu et que cette opération peut à présent être engagée.

c) Réunion Jeunesse :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion « Jeunesse » s'est bien déroulée et que les jeunes ont demandé la réalisation soit :

- d'un skate park,
- d'un local pour répétition,
- d'un city stade,
- d'un terrain de vélo cross,
- d'un terrain de pocket bike.

Monsieur le Maire indique que le choix se porterait en priorité sur la réalisation d'un city stade ou d'un skate park. Les commissions « travaux » et « enfance-jeunesse » sont chargées d'établir l'estimatif de tels projets.

c) FCTVA :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la Commune pour réaliser en 2009 des dépenses d'investissement d'un montant de 862 972 Euros. Il indique que ce montant devrait être atteint avec les dépenses du nouveau groupe scolaire.

d) Lotissement « la Grande Ruelle » :

Monsieur le Maire part fait au Conseil Municipal que la date de signature de la vente du terrain communal à Pyramid' Prom pour le Lotissement « La Grande Ruelle » a été reportée au 16 décembre 2009.

Il indique que le Directeur Régional de l'archéologie a émis un avis favorable pour la réalisation du lotissement « La Grande Ruelle » après que le résultat du diagnostic de fouilles ait été effectué.

Puis il fait part que le diagnostic de fouilles pour le Marais devrait être réalisé vers la mi-janvier 2010.

e) Extension de la déchetterie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension de la déchetterie :

- l'étude de sol sera réalisée sous 10 jours par le bureau d'étude ANTEA,
- le dossier pour le passage des réseaux sous la ligne de chemin de fer a été transmis à la SNCF,
- les travaux d'extension devraient démarrer en début d'année 2011.

f) Clos « la Petite Vallée » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bon déroulement de la réunion avec les riverains concernant le projet de lotissement du Clos « La Petite Vallée ».

Il fait part que lors de cette rencontre avec l'aménageur AMEX et le bureau d'étude SODEREF, il a été présenté aux riverains l'option de conserver la voirie privée d'accès à leur propriété avec son élargissement ou la création par l'aménageur d'une nouvelle voie.

A l'unanimité les riverains se sont prononcés pour la création par l'aménageur d'une nouvelle voirie pour les 12 lots créés dans le clos « La Petite Vallée ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de cette décision des riverains,
- demande à Monsieur le Maire de transmettre aux riverains un courrier dans lequel il sera indiqué que le Conseil Municipal a pris connaissance de leur décision.

g) Remerciements :

Monsieur le Maire donne connaissance des remerciements adressés au Conseil Municipal :

- par l'association « Jumbo-Run 76 » pour l'accueil qui leur a été réservé le Samedi 16 Mai 2009 au FRPA « la Potière » lors de leur rallye,
- par Monsieur Christian ARINAL pour la dénomination d'une rue de la Commune « Monsieur Christian-Max ARINAL »,
- par le Père Raymond HERRISSET pour la mise à disposition, lors du rassemblement paroissial, du barnum,
- par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour la mise à disposition de la Salle Aragon le 21 Octobre 2009 lors de la conférence pédagogique de la circonscription académique du Val de Reuil qui a réuni près de trois cents enseignants.

VII) Tour de table :

Madame LANGLET demande que pour les riverains du Clos « La Petite Vallée », il leur soit indiqué l'obligation d'entretien de leur chemin privé.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal que deux Agents des Services Techniques participeront à une formation pour le balisage des chemins ruraux .

Puis elle fait part d'un reportage télévision sur France 3 qui a porté sur le captage à Romilly sur Andelle de petits saumons qui proviennent d'une reproduction naturelle.

Il en résulte que les eaux de l'Andelle sont de meilleure qualité.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration démarreront en début d'année 2010.

Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal :

- de l'exposition photos de Détente et Découverte les 7 et 8 Novembre,
- que la Passerelle organise une foire aux jouets le 7 Novembre,
- de la commémoration du 11 novembre,
- du Week-end Chantant les 21 et 22 novembre,
- de la Randonnée boussole organisée le 29 novembre par Authentik Aventure.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal qu'il a été réalisé deux aménagements floraux près des deux rampes d'escalier dans les deux ailes du FRPA « la Potière » et que selon les saisons, les décors seront modifiés.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal :

- des travaux de mise en conformité de la Salle Louis Aragon,
- des travaux de nettoyage réalisés par les services techniques.

Monsieur HURAY donne connaissance au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la Voirie et des trottoirs du lotissement « Saint Crespin » seront réalisés pour le 15 novembre 2009.

Il restera à réaliser les travaux d'entrée de 5 parcelles qui ne seront effectués qu'après que les constructions soient finies.

Puis Monsieur HURAY indique le bon avancement des travaux des autres lotissements : « la Bergerie I et II », « l'Épinette » et « le Clos du Moulin Pouchet ».

Concernant le « Clos du Marché », il fait part que la « Maison du Marais » devrait être terminée en Juin 2010.

Il indique également qu'une réunion est prévue avec des représentants de Eure Habitat le 17 Novembre afin d'étudier l'amélioration du Chemin du Marché.

Concernant les travaux de voirie réalisés par le Syndicat de voirie, il fait part que la piste cyclable est terminée et qu'une campagne de coulis a été prévue pour la Rue aux Ormes et le Chemin du Mulhomme.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal du Conseil d'Ecole le 07 novembre.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

- au niveau des activités économiques de l'installation :
 - définitive des Ets GAZFIO,
 - de Pro/Pose cuisiniste au 6 Chemin du Marais,
 - de l'enseigne « SAKAPUS » qui reprend la place laissée vacante de « LE MONDE DE CALLAS » rue aux Ormes.

Les établissements MYL ont cessé leurs activités.

- au niveau de la communication :

- que la zone d'activités des Hautes Rives sera signalée rue de la Libération et de l'Avenue de la Gare,
- de la finalisation des plans de la Commune,
- que le bulletin municipal n° 62, l'agenda pour 2010 et l'invitation aux vœux du Maire seront disponibles en Mairie le 5 Décembre prochain pour une distribution par les Conseillers Municipaux.
- de la réception des nouveaux habitants le 27 novembre prochain.

Monsieur MICHEL informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au Conseil Général pour solliciter les services de EAD afin d'effectuer une étude gratuite sur le projet du plateau sportif.

Monsieur LAROCHE fait part au Conseil Municipal :

- du succès de WEB 2 R et de ses prochaines diffusions les 6 novembre et 3 décembre prochains,
- que les enfants de la Commune parcourront les rues de Romilly sur Andelle le 30 novembre encadrés par la MJC ALER.

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal que les colis pour les personnes âgées de la Commune seront distribués le 9 Décembre.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la saison culturelle à la Communauté de Communes avec l'exposition de Maurice POMMIER le Mercredi 28 octobre, que le programme de la saison sera distribué avec la Lettre de Romilly sur Andelle, que le Noël des enfants de la Commune se déroulera le 13 Décembre.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal de la tenue d'un Café Littéraire à la bibliothèque le 05 Décembre à 14h00.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET